



## Cours collectifs de tennis Évolution Saison 2024-2025

Le Tennis-Club de Meyrin organise du 28 août 2024 au 18 juin 2025 des cours de tennis collectifs "Évolution", pour les juniors de 7 à 18 ans.

### Loisirs :

Durée du cours 60 minutes par semaine le mercredi

Lieux des cours Centre Sportif de Maisonnex, chemin de la Berne 5 à Meyrin (en face du CERN)  
École de Bellavista, avenue de Vaudagne 39, Meyrin

Pour rappel, les juniors souhaitant jouer en dehors des cours doivent souscrire un abonnement à la réception du centre sportif de Maisonnex.

Le fait de suivre les cours du TC Meyrin ne donne pas automatiquement accès aux terrains.

Dernier délai pour les inscriptions : dimanche 11 août 2024.

Tous les nouveaux juniors, seront convoqués pour des tests qui auront lieu les mercredis 14 et 21 août 2024.

L'ensemble des cours se déroulent au Centre sportif de Maisonnex ou dans la salle de gymnastique de l'école de Bellavista II, les mercredis entre 8h et 12h et/ou entre 13h et 20h pour tous les juniors.

L'affectation d'un élève dans la salle de gymnastique résulte d'une décision organisationnelle et ne peut donc faire l'objet d'un recours.

Organisation : TC Meyrin

Responsable de l'organisation : Alain Bonvallat, +41 79 600 00 86 ou [alain.bonvallat@gmail.com](mailto:alain.bonvallat@gmail.com)

Le comité du TC Meyrin se réserve le droit de modifier en tout temps l'organisation des cours.

### Généralités

- En signant le bulletin d'inscription, le représentant légal de l'enfant déclare que celui-ci est assuré contre les risques d'accident et décharge l'école de tennis de Meyrin de toute responsabilité.
- L'élève doit venir au cours avec une gourde remplie d'eau.
- Tenue sportive et **chaussures** adaptées à la pratique du tennis.
- Matin = juniors de 5 à 8 ans. Après-midi = juniors de 9 à 18 ans.
- Pour des questions de bonne organisation des cours, la présence des parents n'est en principe pas souhaitée dans la halle pendant les leçons, en dehors des sessions "portes ouvertes" organisées par le TC Meyrin.